



SUPPer n'a eu de cesse, dès que possible, d'augmenter ou de maintenir des subventions qui profitent au maximum de salariés, afin d'assurer une politique de prestations du CE sociale et solidaire, au profit du plus grand nombre. La gestion de SUPPer a toujours permis d'obtenir un bilan de votre CE proche de l'équilibre chaque année ce qui garantit la pérennité de la politique menée.

**SUPPer a votre confiance depuis plusieurs années,
et au cours de la mandature qui s'achève,
a tenu ses engagements**

**Donner à tous les salariés les moyens de connaître en toute transparence
les prestations offertes**



Publication du journal mensuel accompagné de son supplément sur les prestations du CE.

Mise à jour régulière, pour les familles et salariés non présents sur le site, d'un espace Internet, <http://www.ce-thales-nungesser.com>, qui rappelle toutes les informations utiles et contient tous les formulaires nécessaires à l'envoi d'un quelconque dossier par correspondance



Rappel hebdomadaire des principaux événements par affichage dans l'établissement et sur les écrans dans les locaux du CE.

SUPPer a par ailleurs régulièrement interpellé la direction de l'établissement pour obtenir l'installation de moyens de communication modernes (écrans) dédiés au CE au sein de l'établissement.



SUPPer respecte les règles imposées par l'URSSAF, aussi contraignantes qu'elles puissent paraître, pour ne pas faire peser le risque d'un redressement à notre trésorerie.

La gestion de SUPPer sur la dernière mandature a permis de :



Poursuivre une politique de subvention des vacances équitable en relevant le plafond de subvention à 44 €/jour.

Relever de 20 € le plafond de subvention des activités sportives et culturelles extérieures.

Relever de 20 € le montant des bons distribués à l'occasion des fêtes des pères et des mères.

Permettre à tous les jeunes (apprentis, stagiaires, jeunes embauchés) d'accéder dès leur arrivée aux activités socio-culturelles subventionnées par le CE sans période de carence.

Soutenir l'association sportive ASTAS et la commission culture et loisirs par le maintien du budget alloué malgré la baisse des effectifs sur mandature.

Créations de sections : jeux vidéo, moto loisir, badminton, gym douce,

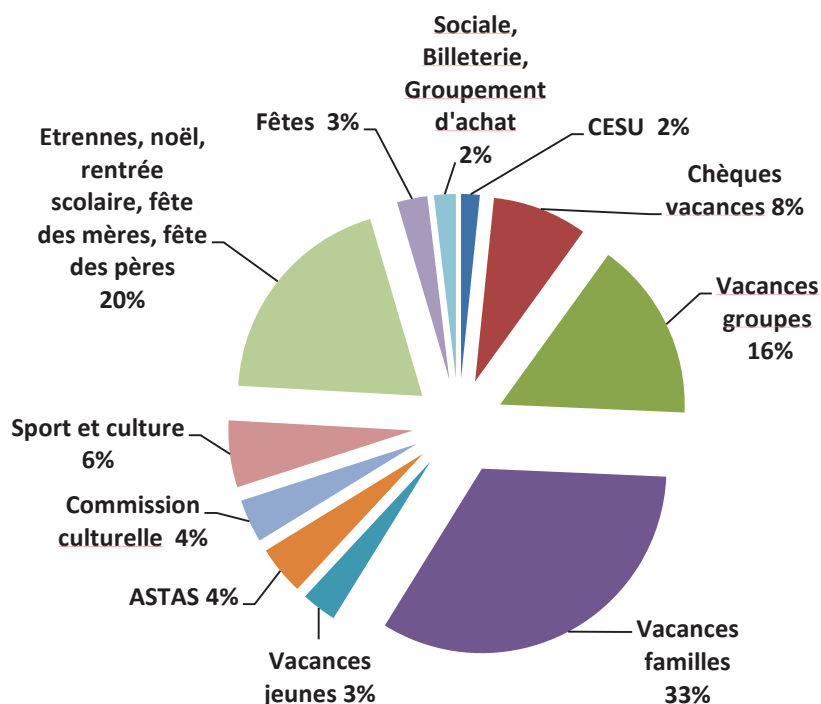
Assurer un suivi au plus près du budget pour redistribuer au mieux la subvention (distribution complémentaire de 70 € en chèques vacances sur l'exercice 2017).



2018
LE BILAN

Votre CE a dégagé un résultat positif de 116 890 € résultant pour moitié d'une régularisation de la direction postérieure au 31 décembre 2018. Une connaissance précoce de ce reliquat aurait permis une redistribution à l'identique de 2017.

La subvention de 2 094 960 € a été utilisée avec la répartition suivante :



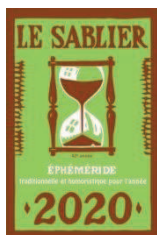
L'ensemble des dépenses vacances, qui représente 60% de l'utilisation de la subvention, a concerné 95% des salariés (hors voyages groupes) et 98% des salariés en incluant les groupes.

La distribution des bons d'achat pour les étrennes, la fête des mères et la fête des pères ont concerné 100% de l'effectif.



Quelle que soit l'issue des négociations, nous avons maintenant l'assurance de disposer en 2019 des mêmes moyens qu'en 2018. En conséquence les activités pourront se dérouler comme initialement prévu.

En particulier les bons de rentrées scolaires et d'étrennes des salariés, mis en réserve par précaution lors du vote du budget, pourront être effectivement distribués.



Après 2019, même si un accord maintenant le budget des œuvres sociales à 2,5% de la masse salariale de TDMS était trouvé, le budget de notre CSE baissera du fait de l'intégration dans TDMS des établissements d'Ételles, Sophia et Aubagne dont le montant de la masse salariale est bien inférieur à celui d'ex TSA.

SUPPer entend maintenir au même niveau les subventions qui profitent au plus grand nombre en maintenant le quotient familial, à savoir :

- ✓ les subventions vacances,
- ✓ les subventions des activités sportives et culturelles,
- ✓ la distribution de bons d'achat à l'occasion de la fête des mères, de la fête des pères, de la rentrée scolaire, du Noël des enfants et des étrennes des salariés.



SUPPer entend continuer le développement du lien social extra entreprise par un maintien au même niveau de subvention des activités de la commission culturelle et de l'association sportive ASTAS.

SUPPer n'entend pas faire des promesses intenable. Le financement de cette politique sera rendu possible grâce à l'évolution de la masse salariale, l'absence de dépenses nouvelles, le décalage de la revalorisation des prestations et l'injection d'une partie des réserves accumulées.



L'optimisation des frais de gestion, qui est une préoccupation permanente des élus SUPPer, sera poursuivie (banque, assurance, informatique et reprographie) au profit des activités.

Bien évidemment, SUPPer n'acceptera la signature d'un accord sur le budget que s'il est compatible du maintien des prestations. Après avoir pioché dans le BSO, la participation et l'intéressement, la direction a les moyens de faire l'effort qui permettra d'y parvenir !



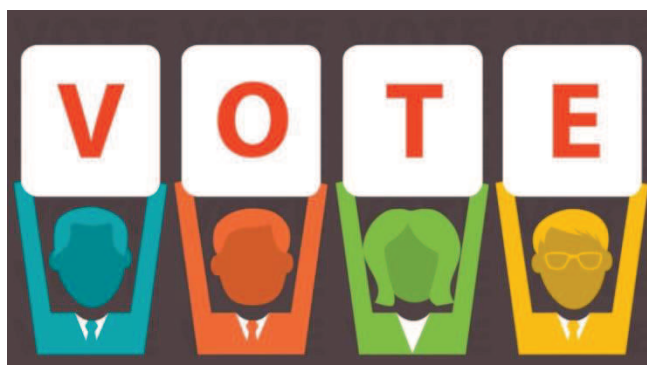
Le 13 Juin VOTEZ pour la liste SUPPer

2^{ème} Collège

Titulaires	Suppléants
Isabelle DAMIEN	Maria SOUSA
Thierry LISAU	Michel LE MANACH
Patricia RAVEL	Liliane DISTEFANO

3^{ème} Collège

Titulaires	Suppléants
Philippe VIGIER	Thierry ARRETEAU
Nathalie YGER	Martine BORIGITE
Francis JANIN	Jean-Yves FLORIMOND
Hélène MOLINA	Flavie ELMAZOVA
Jean-Louis MARTIN	Jaki AMAR
Angélique FICAMOS	Valérie RANANJASON
Laurent FEDOROWICZ	Jean-Guy LEJEUNE
Stéphane LICHTENBERGER	Marc-Yves LIENHART
Joël HERAULT	François BERNARD
Christian RENARD	Jean-Luc VALARD
Thierry BONZOM	Alain DUCLAY
Jean-Marie CORNU	Pascal CHERQUI
André ROBIN	Patrick LEFAURE
Guy DANTAN	Alain WILLY



www.supper.org



Vos contacts :

Section de Méridnac
dms.merignac@supper.org

Section de Brest
dms.brest@supper.org

Section d'Elancourt
dms.elancourt@supper.org

Section d'Etelles
dms.etelles@supper.org